



Pharmacie Humanitaire
Internationale

ETABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE

PROTOCOLE

En application du décret n° 2008-784 du 18 août 2008 relatif à la distribution humanitaire de médicaments, publié au Journal Officiel n° 0192 du 19 août 2008, texte 11,

PHI est en mesure de répondre favorablement aux associations centre de soins

↳ **ayant fourni** lors de la constitution de leur dossier :

- la **déclaration d'activité de délivrance de médicaments auprès de la DDASS** la plus proche de l'association
- l'**identification du pharmacien** responsable de la gestion et de la délivrance des médicaments, ou à défaut **celle du médecin et sa demande d'agrément auprès de la préfecture**.

↳ **Utilisant pour** leur commande la **liste officielle et limitative** élaborée par la CNAMTS et présente dans toutes les DDASS.

La liste n'a pas à être remaniée, indiquer la quantité commandée sur la ligne concernée

Préciser en fin de liste, les médicaments importants dont vous auriez besoin. Ceci en vue de faire évoluer éventuellement la liste de base en concertation avec CNAMTS.

PHI ne gère pas les reliquats, les produits manquants et/ou les livraisons partielles sont à rajouter à votre prochaine commande

ATTENTION, UTILISER LA LISTE « DERNIERE VERSION » (si vous trouvez dans la liste de l'acide salicylique, ce n'est pas la dernière version ;

Afin de répondre aux exigences de transparence et de sécurité de l'activité, formulées par les autorités légales (DGS, DGAS, DSS, CNAMTS), **PHI** a informatisé ses processus de gestion et **demande** :

- d'assurer l'**envoi** de la commande **par courrier électronique** à l'adresse phi.etabphar@free.fr

PHARMACIE HUMANITAIRE INTERNATIONALE

Siège International : 14, route de la Férolle -
18200 ORVAL (France)

Tél. 00 33 (0) 2 48 60 72 68 - Fax 00 33 (0) 2 48 60 72 85
Association loi 1901 N°W343001170 - SIRET 397 843 939 00042
- Code APE 8899B

Déduction autorisée - Arrêté du 31 mai 2002
pharmacie.humanitaire.internationale@wanadoo.fr
<http://www.phi-ep.org>

Etablissement Pharmaceutique : 10, rue Arnavielle -
30900 NÎMES (France)

Tél. 00 33 (0) 4 66 40 30 67 - Fax 00 33 (0) 9 58 48 55 47
Association loi 1901 N°W343001170 - SIRET 397 843 939 00042
- Code APE 8899B

Déduction autorisée - Arrêté du 31 mai 2002
phi.etabphar@free.fr
<http://www.phi-ep.org>



Pharmacie Humanitaire
internationale

ETABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE

- d'utiliser uniquement la liste officielle comme bon de commande dûment complétée des :
 - nom de l'association
 - date de la commande
 - nom du responsable signataire de la demande
 - lieu de livraison
 - adresse exacte
 - jours et heures d'ouverture
 - identification du responsable de la réception (nom et n° de téléphone **très important**)

Veuillez noter l'adresse mail (courriel), n° de téléphone et de fax de l'établissement pharmaceutique différents de ceux de PHI 30

Nous vous remercions de vous conformer à ce protocole,
et nous vous adressons nos confraternelles salutations.

C. RAYMOND
Pharmacien Responsable

PS : TRES IMPORTANT

Vous devez archiver les bons de livraison après contrôle par le pharmacien ou le médecin (signature lors du contrôle).

En effet, ces documents peuvent vous être réclamés lors d'une inspection.

PHARMACIE HUMANITAIRE INTERNATIONALE

Siège International : 14, route de la Féraille -
18200 ORVAL (France)

Tél. 00 33 (0) 2 48 60 72 68 - Fax 00 33 (0) 2 48 60 72 85
Association loi 1901 N°W343001170 - SIRET 397 843 939 00042
- Code APE 8899B

Déduction autorisée - Arrêté du 31 mai 2002
pharmacie.humanitaire.internationale@wanadoo.fr
<http://www.phi-ep.org>

Etablissement Pharmaceutique : 10, rue Arnavielle -
30900 NÎMES (France)

Tél. 00 33 (0) 4 66 40 30 67 - Fax 00 33 (0) 9 58 48 55 47
Association loi 1901 N°W343001170 - SIRET 397 843 939 00042
- Code APE 8899B

Déduction autorisée - Arrêté du 31 mai 2002
phi.etabphar@free.fr
<http://www.phi-ep.org>